

## CHARTRE INFORMATIQUE

### 1 – GESTION DU RESEAU

L'établissement s'efforce, dans la mesure du possible, de maintenir de façon permanente le service, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Il peut interrompre l'accès, notamment pour raison de maintenance, sans être tenu responsable des conséquences de ces interruptions.

Les administrateurs ont le droit de fermer provisoirement ou définitivement un compte si l'utilisateur viole les règles énoncées dans cette charte.

### 2 – ESPACE DE STOCKAGE

Chaque utilisateur dispose d'un espace de stockage personnel.

Les administrateurs réseau pourront intervenir sur cet espace dans le cas où les fichiers qui y sont stockés conduisent à un dysfonctionnement du réseau.

En particulier, tout utilisateur veillera à respecter le quota qui lui a été alloué en effectuant un nettoyage régulier de cet espace de stockage.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de sauvegarder les données de son espace personnel sur un support amovible. Les données de l'utilisateur pourront être effacées sans préavis, notamment pour raison de nettoyage du serveur, chaque fin d'année scolaire.

### 3 – UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel, des locaux informatiques et à informer son professeur de toute anomalie constatée.

Toute dégradation de matériels ou de documents sera sanctionnée et engagera la responsabilité de l'utilisateur.

L'utilisation des moyens informatiques du collège a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement et de documentation. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite.

L'utilisateur préviendra un administrateur si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il soupçonne que son compte est violé.

L'utilisateur doit se déconnecter avant de quitter son poste de travail. Il est responsable d'éventuels faits commis par une tierce personne, issus de cette non fermeture de session.

### 4 – DEONTOLOGIE INFORMATIQUE

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de déontologie et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir des conséquences :

- de masquer sa véritable identité,
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- de modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas,
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, photographies ou images provocants,
- d'interrompre le fonctionnement du réseau ou d'un appareil informatique,
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site ou un compte sans y être autorisé.

### 5 – UTILISATION D'INTERNET

L'utilisateur s'engage à utiliser Internet exclusivement dans un but pédagogique. La connexion à des services de dialogue en direct et à des réseaux sociaux dans un but non pédagogique n'est pas autorisée. La création de BLOG est interdite. L'accès à des sites à caractère pornographique, xénophobe, antisémite, raciste ou discriminatoire est strictement interdit.

L'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale, en particulier aux principes de neutralité religieuse, politique et commerciale est interdite. En aucun cas l'élève ne devra laisser son adresse, numéro de téléphone ou tout autre signe permettant son identification pendant la connexion.

L'utilisateur est informé que des dispositions techniques ont été prises afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans cette charte.

**signature de l'élève :**

**signature du responsable légal :**